

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 8 Juin 2021 à 19 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2021

Etaient présents 14: CHOISNEL Nicolas, BERTALOT Jean-Jacques, DELFOUR Denis, DUCASSE Patrick, FERNANDEZ Loïc, GIRARD Aymeric, HAIR Alistair, KOHLER Joël, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, PRETI Frédéric, SAVOCA Enrico, TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 1 : FUCHS Aurélie,

Absent(es) 0 :

Pouvoir(s) 0 :

Madame Christine TRONGUET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal,
- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Honoraires architecte projet Espace Culturel,
- Emprunt,
- Dons de tableaux,
- Réseau de chaleur bâtiments communaux,
- Proposition investissement projet photovoltaïque Mauvezin,
- Elections : tenue du bureau de vote, appel bénévoles
- Divers.

Présentation des candidats aux élections départementales :

M. Nicolas Lacombe et Mme Marylène Paillarès ainsi que M.Olivier Campan, suppléant M.Pascal Boutan et Mme Paulette Laborde ainsi que M. Didier Soubiron et Mme Dalies suppléants

19-2021 EMPRUNT PROJET ESPACE CULTUREL

Nomenclature : 7.3 Emprunts

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement du projet Espace culturel, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR.

Après examen des différentes propositions,

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 150 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 15ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements du projet Espace Culturel

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 150 000,00EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/08/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,90 %
Base de calcul des interest : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

20-2021 PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Nomenclature : 8.8 Environnement

La Commune de Moncrabeau entend favoriser le développement de projets de production d'énergie photovoltaïque sur son territoire et s'inscrit en ce sens pleinement dans les objectifs européens et nationaux tels qu'énoncés par le Grenelle de l'environnement.

Ces objectifs sont traduits, à l'échelle locale, par la démarche « Territoire à Energie Positive » entreprise par Albret Communauté qui vise à atteindre l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2050.

La Commune de Moncrabeau souhaite ainsi être un acteur actif de la transition énergétique et pour ce faire, encourage et facilite les initiatives qui vont dans ce sens. C'est dans ce cadre que Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal, l'étude de faisabilité réalisée par la Société AEDES ENERGIES portant sur le développement d'un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol et flottant sur les parcelles, situées sur le secteur d'une ancienne carrière et d'un plan d'eau de gravière et de terrain non cultivés aux lieux-dits « **GAOUX** », « **LARTIGUE** », « **POURQUES** », « **LE BOY** » et « **MON BILE** ».

Les parcelles concernées sont :

Commune / Code Postal	Section	Numéro	Lieu-dit
Moncrabeau 47600	C	14	GAOUX
Moncrabeau 47600	C	15	GAOUX
Moncrabeau 47600	C	16	GAOUX
Moncrabeau 47600	C	17	GAOUX
Moncrabeau 47600	C	18	GAOUX
Moncrabeau 47600	C	19	GAOUX
Moncrabeau 47600	C	20	GAOUX
Moncrabeau 47600	C	21	GAOUX
Moncrabeau 47600	C	22	GAOUX
Moncrabeau 47600	C	23	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	24	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	25	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	26	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	27	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	28	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	29	LARTIGUE

Moncrabeau 47600	C	30	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	31	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	32	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	33	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	34	LARTIGUE
Moncrabeau 47600	C	55	POURQUES
Moncrabeau 47600	C	56	POURQUES
Moncrabeau 47600	C	146	LE BOY
Moncrabeau 47600	C	147	LE BOY
Moncrabeau 47600	C	148	LE BOY
Moncrabeau 47600	C	149	LE BOY
Moncrabeau 47600	C	150	LE BOY
Moncrabeau 47600	C	153	LE BOY
Moncrabeau 47600	C	154	LE BOY
Moncrabeau 47600	C	178	MON BILE
Moncrabeau 47600	C	667	LE BOY
Moncrabeau 47600	C	669	LE BOY

Les résultats des études montrent que le site présente un bon potentiel pour le développement de centrale de production d'énergie photovoltaïque éventuellement couplé à une activité agricole qui reste à préciser. La définition précise et définitive du projet nécessite en effet, la réalisation d'études techniques et environnementales plus approfondies.

Les propriétaires des parcelles, accompagnés par la Société AEDES ENERGIES, sollicitent le soutien de notre Collectivité au projet présenté et en cas de besoin, notre avis favorable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour permettre la construction et l'exploitation de la centrale.

- Considérant que ce projet est localisé sur le territoire de la commune de Moncrabeau sur des terrains ayant servi de carrière par le passé et à très faible valeur agronomique, qu'il existe un réel potentiel d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante ;
- Considérant que les terrains assiette du projet sont classés actuellement en zone agricole ne permettant pas la réalisation d'un tel projet ;
- Considérant que le projet, pour être réalisé, nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur. Les propriétaires ont fait porter une demande en ce sens au registre de concertation mis à la disposition de la population en vue de l'élaboration du PLUi.
- Considérant que la Commune souhaite soutenir et encourager le développement des projets énergétiques sur son territoire dans le cadre de la démarche « Territoire à Energie Positive ».
- Considérant que l'Albret Communauté a retenu ces terrains pour l'installation d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque dans le cadre de sa charte photovoltaïque (projet agrisolaire).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- **Confirmer** l'intérêt de la Commune de Moncrabeau pour le projet présenté par la Société AEDES ENERGIES ;
- **Se prononcer** favorablement sur le développement du projet de centrale photovoltaïque sur les terrains visés dans la délibération ;
- **Soutenir** la demande de mise en compatibilité des documents d'urbanisme soit dans la cadre de l'élaboration du PLUi par la Communauté de communes de Albret Communauté, soit par déclaration de projet ou révision du PLU ;
- **Autorise** Le Maire à accomplir tous les actes nécessaires au développement du projet présenté.

DIVERS

- Projet Espace Culturel : le choix de l'architecte est remis à un prochain conseil municipal après demande de nouveaux devis.

Le devis de mise en sécurité de la grange a été accordé à l'entreprise SITB d'Andiran pour un montant de 1 360 €.

-Réseau de chaleur des bâtiments communaux : suite au diagnostic réalisé par le TE47 et Albret communauté concernant le projet de conversion aux EnR thermiques des bâtiments communaux par un réseau bois-énergies, des questions sont soulevées et le conseil demande de nouvelles précisions.

- Projet d'investissement participatif sur la centrale photovoltaïque de Mauvezin : une collecte pour le financement participatif de la centrale photovoltaïque a débutée le 4 juin. Cette collecte sera ouverte aux habitants du Lot-et-Garonne et départements limitrophes, aux collectivités et aux SEM et devra atteindre la somme de 523 000 €.

Cet investissement sur 4 ans sera rémunéré à hauteur de 5.2%, les informations complémentaires sont sur la plateforme : <https://www.lendosphère.com>

Le conseil souhaite avoir des renseignements complémentaires concernant le capital garanti.

- Site intramuros de la communauté de communes : accès au site de Moncrabeau

- Centre de Loisirs : remerciement pour les travaux effectués.

- Camping : conférence de presse : le 18 juin

- Commission chemins : réunion tous les mardis précédant un conseil municipal à 19h.

- Eclairage public : Frédéric Preti demandera des devis au TE47 pour l'ajout de points lumineux.

- Permanences élections départementales et régionales des 20 et 27 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 50